Collecte des encombrants

Collecte le **1**er **jeudi du mois**. Ils doivent être déposés la veille après 20 h ou le jour de la collecte avant 6 h du matin.

## Éco-point mobile

- 1 Rue Cailletet (voir horaires au dos)
- 2 Place de la Libération (voir horaires au dos)

Et si vous les donniez sur www.marnebois-troc.fr

• Éco-point mobile



